

Du mercredi 11 décembre 2002

1.23

Quai de transfert
Entreprises T.P.H.R./MULLER
Avenant n° 01.01.401.3.4. au lot n° 3

RAPPORT
Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président chargé des travaux

Les travaux d'assainissement sur le site d'Etueffont nécessitent des travaux supplémentaires, non prévus au marché initial et non prévisibles.

Il s'agit des travaux suivants :

- drainage d'une source découverte lors des travaux de terrassement : 10.393,22 € H.T.
- modification du réseau existant au droit de la micro station : 6.724,61 € H.T.
- soit un total de : 17.117,83 € H.T.

Pour assurer le bon déroulement de l'opération il est nécessaire de passer un avenant au marché de cette entreprise, dont le montant serait porté de la somme de 657.906,33 € H.T. à la somme de 675.024,16 € H.T. soit +2.60 %.

La commission d'appel d'offres du 11 décembre 2002 a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- RETENIR les propositions présentées,
- AUTORISER M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

* * * * *

Après avoir entendu les explications de M. le Vice-Président chargé des travaux le Comité Syndical, à l'UNANIMITE :

- **RETIENT** la proposition présentée,
- **AUTORISE** M. le Président à signer l'avenant à intervenir.

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 18 décembre 2002, conformément au C.G.C.T..

Pour extrait conforme

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.



Emile GEHANT

